

## Le Mot du Directeur Général de l'ACM

Dans ce troisième numéro du baromètre de la microfinance nous nous sommes intéressés exclusivement aux données des IMF SA. La consolidation des données des AMC est pour le moment difficile à réaliser à une date commune et récente. Néanmoins, l'ACM espère pouvoir contourner toutes ces difficultés à travers la mise en place d'un processus de déclarations périodiques des données des AMC à la CRM, en coopération avec la banque tunisienne de solidarité (BTS).

Le 13 avril 2018 un nouvel arrêté du ministre des finances a été publié au JORT et a fixé le montant maximum du microfinancement et la durée maximale de son remboursement comme suit :

- Dix mille dinars (10.000 TND) et cinq ans pour les associations.
- Quarante mille dinars (40.000 TND) et sept ans pour les sociétés anonymes.
- Les montants indiqués ci-dessus ne doivent pas dépasser respectivement deux mille dinars (2.000 TND) et six mille dinars (6.000 TND), au titre des financements accordés pour l'amélioration des conditions de vie.
- Pour pouvoir accorder des microfinancements d'un montant supérieur à vingt mille dinars sans dépasser quarante mille dinars et à une durée maximale de sept ans, les IMF SA doivent obtenir un accord de l'ACM.
- Un tel accord est donné à une IMF SA à condition de justifier d'une durée minimale de deux ans d'exercice d'activité à compter de la date de l'obtention de l'agrément pour l'exercice de l'activité de microfinance, sur la base d'un plan d'affaires établi à cet effet, et selon des conditions fixées par la note n° 22 de l'ACM déjà publiée sur son site web.
- L'ACM peut retirer l'accord précité de l'institution de microfinance en cas du non-respect des conditions de l'octroi de l'accord.
- Pour les AMC, l'octroi de microfinancements d'un montant supérieur à 5.000 TND, sans dépasser 10.000 TND et à une durée maximale de remboursement de cinq ans, est subordonné à la satisfaction des conditions minimales fixées dans le cadre de la convention de financement conclue avec la BTS.

## Secteur de la microfinance en Tunisie

8 IMF agréées

conformément aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 5-11-2011, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014

6 IMF-SA sous forme de Société Anonyme

ENDA Tamweel / Taysir Microfinance / Microcred Tunisie / ADVANS Tunisie / CFE Tunisie / ZITOUNA Tamkeen → 135 agences

2 IMF-AMC sous forme associative

ASAD Tamweel / AKDI → 6 agences

287 Associations de microcrédits (AMC)

Loi n° 99-67 du 15 juillet 1999 relative aux microcrédits accordés par les associations

dont 191 AMC actives, ayant bénéficié durant l'année 2017 de financements de la BTS. Ces AMC sont tenues de se conformer aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014.

## Données clés du secteur :

**Au 31-03-2018 : 360 396 clients actifs auprès des IMF SA pour un portefeuille de 638,8 millions de TND**

Le nombre de clients actifs des IMF SA et leurs encours, ont augmenté respectivement de 14,4% et de 40% entre mars 2017 et mars 2018. Le montant de l'encours moyen par client actif des IMF SA a enregistré une augmentation de 22,4% durant la même période en passant de 1 449 TND à 1 773 TND.

Les décaissements des IMF SA ont connu une croissance soutenue entre le premier trimestre de 2016 et celui de 2018 enregistrant une croissance moyenne de 10,8% en nombre de microcrédits et 30,4% en montant.

Durant le premier trimestre de l'année 2018, le nombre des microcrédits accordés par les IMF SA s'est élevé à 86 mille pour un montant total de 233 millions de TND contre 78 mille microcrédits pour un montant total de 178 millions de TND durant le premier trimestre de 2017.

Le nombre des crédits actifs des IMF SA est passé de 297 mille crédits au 31 mars 2016 à 387 mille au 31-03-2018 enregistrant un taux d'accroissement annuel moyen durant cette période d'environ 14,2%.

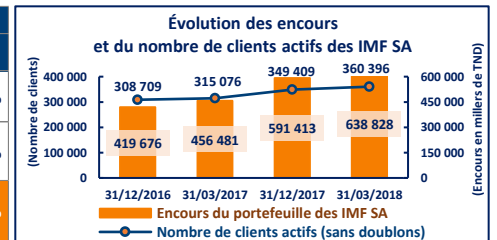
La part des femmes dans le montant global des microcrédits décaissés a continué à baisser pour devenir pour la première fois à fin janvier 2018, inférieure à 50% en s'établissant à 48% contre 52% pour les hommes.

La part des hommes dans la valeur totale des microcrédits est passée de 47% durant le premier trimestre de 2017 à 51% durant le premier trimestre 2018. En effet jusqu'à la fin du mois de mars 2018, environ 119 millions de TND correspondant à 36 mille crédits ont été alloués à des hommes opérant dans tous secteurs confondus. Par contre, les femmes ont bénéficié de 114 millions de TND soient 50 mille crédits ce qui représente 57,6% du nombre total des microcrédits accordés. Le microcrédit moyen des femmes bénéficiaires s'est établi à 2295 TND au 31-03-2018, et il est resté inférieur à celui des hommes qui s'est élevé à 3265 TND.

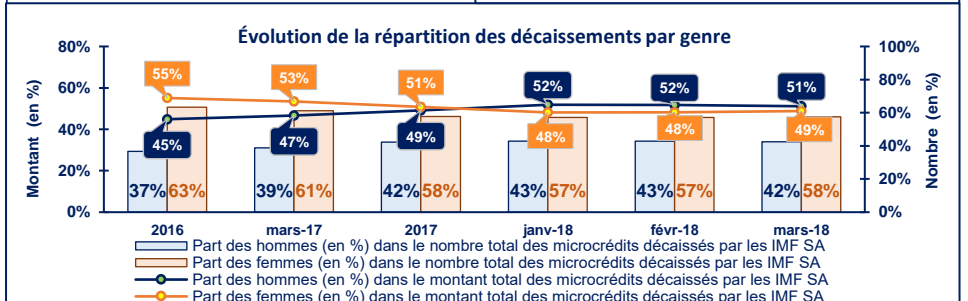
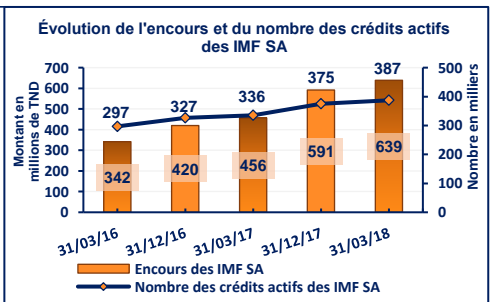
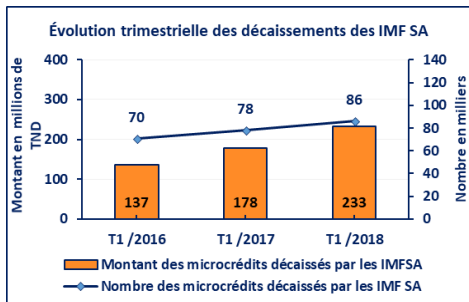
Le montant du microcrédit moyen des IMF SA a enregistré un taux d'accroissement moyen de 18,2% en passant de 1938 TND à 2706 TND entre les mois de mars-16 et mars-18. Au terme du premier trimestre de l'année en cours, les montants moyens des microcrédits alloués aux activités génératrices de revenus et à l'amélioration des conditions de vie se sont établis respectivement à 2921 DT et 1571 TND.

### Clients actifs des IMF SA

Secteur de la microfinance	31/12/16	31/03/17	31/12/17	31/03/18	Taux de croissance 2017 / 2016	T1 - 2018 / T1 - 2017
Clients actifs des IMF-SA	308 709	315 076	349 409	360 396	13,18%	14,38%
Encours des IMF-SA (Milliers de TND)	419 676	456 481	591 413	638 828	40,92%	39,95%
Encours moyen / client (TND)	1 359	1 449	1 693	1 773	24,51%	22,35%



### Évolution des décaissements et de l'encours des IMF SA



### Évolution du microcrédit moyen des IMF SA

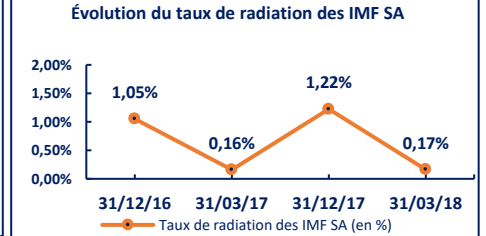
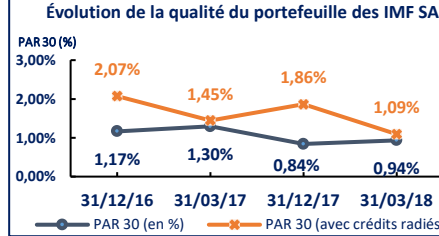
Période	Microcrédit moyen	Microcrédit moyen AGR	Microcrédit moyen ACV	Microcrédit moyen des hommes	Microcrédit moyen des femmes
T1-2018	2 706	2 921	1 571	3 265	2 295
2017	2 310	2 660	1 075	2 689	2 033
T1-2017	2 281	2 404	1 452	2 742	1 989
2016	1 943	2 149	691	2 380	1 691
T1-2016	1 938	1 968	1 150	2 344	1 705

AGR : Activités génératrices de revenus ACV : Activités pour l'amélioration des conditions de vie (Unité: TND)

## ➤ Évolution de la qualité du portefeuille à risque et du taux de radiation des IMF SA

Le PAR 30 des IMF SA s'est établi à 0,94% au 31-03-2018 contre 1,30% une année auparavant. Le PAR 30 avec intégration des crédits radiés s'est établi à 1,09% au 31-03-2018 contre 1,45% et 1,86% respectivement aux termes des mois de mars et de décembre 2017.

Le taux des créances radiées des IMF SA s'est établi au 31-03-2018 à 0,17% de leur portefeuille brut moyen contre 0,16% douze mois auparavant.



## La Centrale des Risques Microfinance (CRM)

Suite à la réception du lot n°3 de la CRM, l'ACM a publié en date du 28 mai 2018 sa note n° 21 relative à la centrale des risques. Cette note vise principalement à modifier et compléter la note ACM n° 6 du 07 janvier 2016 portant sur le même objet. Aux informations à déclarer par chaque IMF à la CRM, il a été ajouté neuf éléments de reporting prévus par la note ACM n°19 relative à la fixation des états et rapports périodiques devant être communiqués par les IMF SA. La nouvelle note a précisé les étapes précédant la mise à la disposition des IMF des nouveaux rapports développés dans le cadre du troisième lot de la CRM (6 Rapports dont 4 sous format PDF et 2 sous format Excel) :

- ✓ Vérification des données déclarées à la CRM et des éléments de reporting fournis par l'IMF.
- ✓ Validation de la déclaration du mois dans un délai de 15 jours après la fin du mois écoulé. Cette validation donne lieu à la génération des 4 rapports sous format PDF, sur la base des données de fin du mois.
- ✓ Autorisation d'un accès aux rapports sous format Excel après validation par l'ACM des données déclarées à la CRM au vu du reporting fourni par l'IMF et sur sa demande.

Par ailleurs, la Centrale des Risques de la Microfinance (CRM) vient de connaître une évolution notable et tant attendue, suite à la réalisation le 26 juin 2018, de la première opération de déclaration des données des AMC. Ces données, dont l'historique remonte pour le moment au 01 janvier 2014, sont maintenant visibles aussi bien au niveau de l'onglet Engagements AMC qu'au niveau du Rapport de Consultation. La coopération avec la BTS pour asseoir un processus de déclarations périodiques de ces données à la CRM est de nature à rendre disponibles et fiables des statistiques sur le portefeuille des AMC et à permettre par conséquent à l'ACM, de consolider toutes les données clés sur tout le secteur de la microfinance.

## Indicateurs clés des IMF SA au 31/03/2018

Indicateurs CRM	Consultations	Contrats déclarés
Cumul au 31/03/2018	1 829 590	1 010 874
Premier trimestre 2017	199 662	84 927
Premier trimestre 2018	270 144	85 523

## ANALYSE DE L'ENDETTEMENT CROISÉ DES CLIENTS DES IMF SA

Une évolution globalement maîtrisée, mais une vigilance est nécessaire.

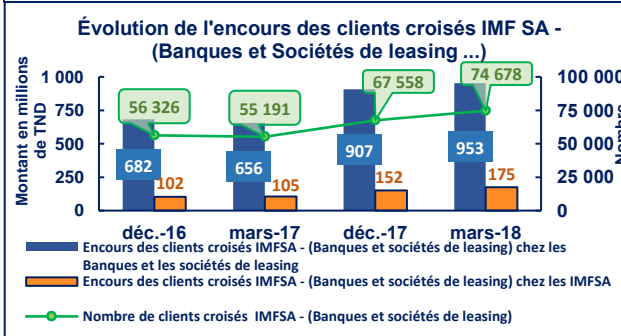
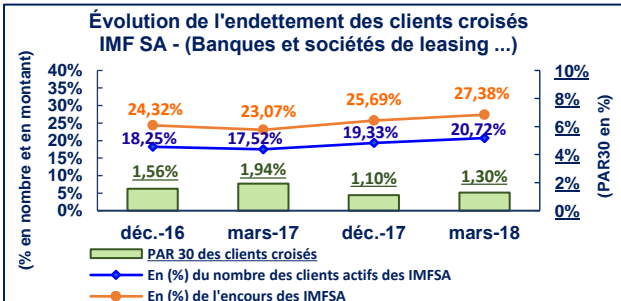
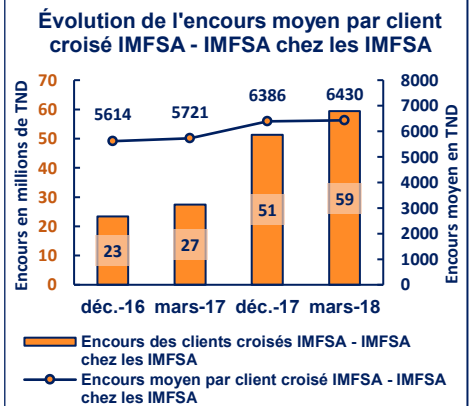
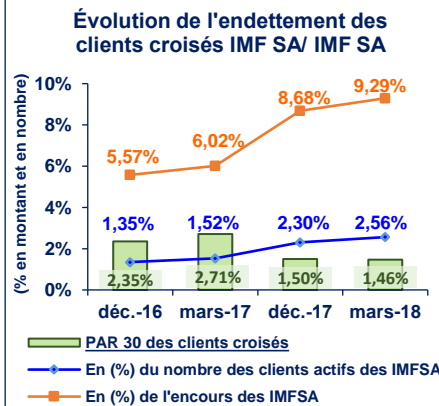
Au 31/03/2018, 74 678 clients (sans doublons) ont plus d'un crédit auprès de plus d'une institution (IMF SA - Banques et Sociétés de leasing...), soit 20,72% des clients des IMF SA.

### ➤ FOCUS SUR LES CLIENTS CROISÉS IMFSA – IMFSA

Le nombre des clients croisés IMF SA- IMF SA est passé de 4803 client au 31 mars 2017 à 9233 clients au terme du même mois de l'année 2018 enregistrant ainsi une augmentation de plus de 92%.

Au 31-03-2018, le nombre des clients croisés entre IMF SA représente 2,56% de l'ensemble de leurs clients actifs et détiennent 9,29% de l'encours des IMF SA. Le PAR30 des clients croisés s'est établi au terme du premier trimestre 2018 à 1,46% contre 2,71% une année auparavant.

L'encours moyen par client croisé IMF SA – IMF SA chez les IMF SA, s'est élevé à 6 430 TND au 31-03-2018 contre 5721 TND au 31-03-2017 enregistrant ainsi une augmentation de 12,4%.



### ➤ FOCUS SUR LES CLIENTS CROISÉS IMF SA - (Banques et sociétés de leasing...)

20,72% des clients des IMF-SA sont croisés avec les banques et les sociétés de leasing... Ces clients détiennent 27,38% de l'encours des IMF SA. Ce pourcentage a enregistré une augmentation de 18,7% sur les douze derniers mois et n'apparaît pas actuellement porteur de risques. D'autre part, l'encours de ces clients auprès des banques et des sociétés de leasing est égal à 5,4 fois la valeur de leurs encours auprès des IMF SA au terme du premier trimestre de 2018 contre 6,2 fois une année auparavant.

L'encours des clients croisés IMF SA avec les banques et les sociétés de leasing s'est élevé au 31/03/2018 à 952.9 millions de TND et à 174.9 millions de TND respectivement auprès des banques, sociétés de leasing et des IMF SA.

La qualité du portefeuille des clients croisés s'est améliorée en enregistrant un PAR 30 de 1,30% au 31-03-2018 contre 1,94% une année auparavant.

### Évolution de l'encours moyen par client croisé IMF SA - (Banques et sociétés de leasing...)

**1 - Auprès des IMF SA, des banques et des sociétés de leasing...**

MARS-18	15 103
DÉC-17	15 676
MARS-17	13 788
DÉC-16	13 921

**2 - Auprès des banques et des sociétés de leasing...**

MARS-18	12 761
DÉC-17	13 428
MARS-17	11 879
DÉC-16	12 109

**3 - Auprès des IMF SA**

MARS-18	2 342
DÉC-17	2 249
MARS-17	1 909
DÉC-16	1 812

(Unité: TND)